

TROIS QUESTIONS À ...



Source : P. Guillotreau

Patrice GUILLOTREAU
Professeur d'économie à l'Université de Nantes et chercheur au LEMNA (Laboratoire d'Economie et de Management de Nantes)

SMIDAP :

Quelles sont, selon vous, les stratégies économiques possibles pour conserver le modèle artisanal de la pêche professionnelle en Pays de la Loire ? Face au développement des projets éoliens en mer (posés et/ou flottant), des extractions de granulats, des aires marines protégées (qui restreignent plus ou moins fortement ces activités), au Brexit, au renouvellement des générations, à la gestion des droits de pêche... quelle est la capacité de résilience de ce modèle artisanal ?

« La pêche n'a guère été épargnée ces dernières années par les défis de toute nature (gestion des quotas, changement climatique, Brexit, conflits d'usage en mer, etc.) mais son histoire longue démontre qu'elle a toujours fait preuve d'une grande flexibilité et d'une capacité d'innovation hors norme. Par sa nature même la confrontant à un milieu difficile, sinon hostile, l'activité de pêche comporte une part de risque élevée mais pleinement intégrée par les communautés qui en dépendent. C'est le premier pas vers la résilience : être prêt à accepter les surprises pour mieux les surmonter.

Même si toutes les interrogations ne sont pas levées, le Brexit est typique de ces ruptures brutales auxquelles la flotte de 370 navires (avec ses 1200 marins-pêcheurs ligériens) doit répondre. Près du quart des quotas exploités par certaines Organisations de Producteurs (OP) dans le Golfe de Gascogne correspond à des échanges reposant sur des droits historiques de la pêche hauturière en Manche et qui pourraient disparaître si les britanniques se montraient intransigeants et exclusifs à partir du 1er janvier 2021. La région des Pays de la Loire ne serait donc pas épargnée, même si l'impact serait cependant beaucoup plus sévère pour les pêcheurs bretons qui exploitent directement une part significative de leurs quotas

P. Guillotreau :

dans les eaux britanniques. La France ne manque toutefois pas d'arguments pour s'opposer à des mesures aussi radicales, ne serait-ce que dans l'accès à son grand marché intérieur, et les négociateurs communautaires semblent prêter une attention particulière au dossier pêche dans leur bras de fer avec le Royaume-Uni, donc restons optimistes.

En ce qui concerne le partage des eaux côtières avec les parcs éoliens, la préparation a été beaucoup plus longue et négociée pacifiquement avec les énergéticiens. Mon laboratoire (le LEMNA), à travers la cellule MER de la filiale universitaire Capacités, y contribue pour la plupart des projets éoliens offshore sur le littoral métropolitain en réalisant notamment les études d'impact socio-économiques sur les activités de pêches professionnelles. Une chaire maritime, supportée par la Fondation de l'Université de Nantes via quelques mécènes de poids[1], a même été créée pour répondre aux défis de la planification spatiale des usages en mer et favoriser un développement harmonieux et concerté des activités économiques. Plusieurs chercheurs issus de la géographie ou de l'économie s'y consacrent à plein temps et les résultats de cette initiative pilote devraient être très intéressants à suivre dans les mois à venir. >>

[1] Crédit Maritime, COREPEM, EDF énergies renouvelables, le groupe Charier, RTE, l'Union Nationale des Producteurs de Granulat et la Région des Pays de la Loire.

La balance économique de la France sur les produits de la mer est largement déficitaire : comment concilier « rééquilibrage » de cette balance commerciale et impacts environnementaux limités pour les territoires ?

« Selon FranceAgrimer, en 2019, le déficit extérieur français en produits de la mer s'élevait en effet à plus de 800 000 tonnes pour 4,3 milliards d'euros. Les effets du Covid19 sont venus s'ajouter aux difficultés évoquées précédemment, provoquant une baisse de 25% du chiffre d'affaires par rapport à l'année précédente selon les professionnels. Dans toute crise résident aussi des opportunités à saisir. Le repli national et la chute du tourisme étranger ont pu être compensés par l'afflux de nationaux redécouvrant les charmes de leur pays. Gageons qu'il en aille de même pour la filière des produits de la mer, avec un retour de la préférence accordée aux produits locaux.

Nous voyons déjà des initiatives intéressantes se mettre en place, telles que la création de « Loire Océan Filière Pêche » qui constitue une organisation interprofessionnelle rassemblant tous les maillons de la filière, depuis les pêcheurs jusqu'aux distributeurs, afin de soutenir l'activité locale.

Le territoire ligérien est unique par sa capacité à jouer collectif, comme en atteste le fort dynamisme des AMAP en Pays de la Loire. Le circuit court créé par le GIE des pêcheurs de l'île d'Yeu en 2010 est resté à cet égard plutôt unique en France par le modèle collaboratif proposé, mettant en relation quatre à cinq bateaux de pêche, une coopérative de mareyage et près de 2000 ménages de consommateurs « locavores » dans la région (on en comptait jusqu'à 2400 en 2016), pesant environ 60 tonnes de débarque, ce qui est loin d'être négligeable. Si le modèle est difficilement répliquable à grande échelle car il suppose de réunir certaines

conditions logistiques et démographiques, d'autres initiatives pourraient utilement se mettre en place en jouant des nouvelles possibilités du numérique et des réseaux sociaux, tant les innovations sociales sont foisonnantes depuis quelques années. Nous montrons ainsi dans nos travaux de recherche à quel point les aspects relationnels et sociaux sont essentiels à la réussite de tels projets et à l'attraction de nouveaux consommateurs, au-delà des motivations environnementales ou du soutien des populations locales au secteur de la pêche. >>

P. Guillotreau :

Au niveau des cultures marines, on compare souvent le développement de cette filière avec celui du modèle agricole, notamment la notion de « paysan de la mer ». Certains modèles économiques sont-ils comparables ?

SMIDAP : Comment s'inspirer de la filière agricole (production, transformation, innovation, marchés...) pour accompagner le développement et la structuration de la filière cultures marines, particulièrement en Pays de la Loire ? Quels sont les particularismes économiques de cette filière ?

<< Comme pour la pêche et en résonance avec certaines productions agricoles comme la viticulture, les cultures marines et en particulier la conchyliculture, très présente en Pays de la Loire, subissent fréquemment les aléas du climat, des pollutions marines et des épizooties, sans parler des efflorescences d'algues toxiques (*Dinophysis*, *Alexandrium*) ou non toxiques mais nuisibles (*Lepidodinium*). Les producteurs font preuve eux aussi d'une remarquable plasticité et capacité de résilience, trouvant les ressources pour affronter des phénomènes aussi périlleux que l'OsHV1-mvar, ce pathogène qui s'attaque aux jeunes huîtres depuis plus de 12 ans sans que les entreprises ne s'effondrent. Comme le roseau de la fable, elles plient mais ne rompent pas.

P. Guillotreau :

La dernière décennie a vu leur nombre néanmoins décroître, mais au profit d'une consolidation et d'une professionnalisation des structures (recours croissant aux formes sociétaires en particulier, ce qui favorise la transmission du capital et protège le patrimoine privé). En 2018, on comptait encore pas moins de 228 entreprises conchylocoles en Pays de la Loire. Une étude en cours (EDIFICE), menée par le LEMNA et Capacités sous l'égide des Comités régionaux de la Conchyliculture des Pays de la Loire et de Bretagne Sud, montre que la conchyliculture ligérienne pèse près de 14% de la richesse créée par la branche nationale, elle-même générant une valeur ajoutée approchant les 400 millions d'euros pour 8763 emplois équivalent temps plein (10% d'entre eux étant localisés en Pays de la Loire).

Les particularités de cette filière reposent sur la prégnance de l'emploi familial, les circuits de vente directe et le caractère encore artisanal des exploitations, même si on a vu que les crises de la dernière décennie avaient contribué à restructurer fortement le secteur et à le rendre probablement plus résistant aux aléas. En particulier, les ventes de produits intermédiaires (naissain d'écloserie, huîtres de taille intermédiaire...) ont beaucoup progressé ces dernières années pour compenser les surmortalités du cheptel.

P. Guillotreau :

La demande et les prix s'étant maintenus à un niveau correct, les indicateurs économiques affichés par les acteurs de la filière ont pu rester remarquablement élevés malgré les vents contraires rencontrés. Il faut donc poursuivre cette professionnalisation via l'organisation en société juridique afin d'ancrer encore davantage l'activité dans le tissu économique régional. L'adossement aux structures familiales, loin d'être une fragilité, reste une force pour le secteur car il inscrit souvent l'exploitation dans le temps long lorsque la succession peut être trouvée. >>

Pour préserver notre environnement, merci de n'imprimer ce document qu'en cas de nécessité.



*Syndicat Mixte pour le Développement
de l'Aquaculture et de la Pêche en Pays
de la Loire*

Contact :

SMIDAP - 3 rue Célestin Freinet
Bâtiment B Sud - 44200 NANTES
Tel. 02 40 89 61 37
contact@smidap.fr